



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, que le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 27 novembre 2019, a adopté le Règlement numéro 2019-324 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'établir une nouvelle densité d'occupation du territoire pour une partie de l'aire agroforestière située hors de la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 10 février 2020, date à laquelle le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a notifié à la MRC qu'il juge que ledit règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 14 février 2020.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe,

(signé)
Judith Desmeules